



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Hypothèque islamique – L'État n'a pas à s'adapter aux croyances religieuses

Montréal, le 23 avril 2024. Le *Rassemblement pour la laïcité (RPL)* s'inquiète de l'annonce faite par le Gouvernement fédéral, dans son budget 2024, d'explorer de nouvelles mesures pour « élargir l'accès aux prêts hypothécaires islamiques ». L'objectif est de permettre à des musulmans orthodoxes de se conformer à l'interdiction faite dans le Coran relativement à l'intérêt usuraire. En quoi cette prescription divine devrait-elle peser sur les décisions d'un État démocratique, et qui se doit d'être laïque? Comment ne pas y voir une entrave flagrante à la séparation de l'État et des religions? Va-t-on ensuite élargir la Loi concernant les droits de successions pour lui permettre d'intégrer les prescriptions islamiques, très détaillées, sur l'héritage?

« En quoi cette mesure assurera-t-elle l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes, incluant les musulmans eux-mêmes? » s'interroge Nadia El-Mabrouk, présidente du RPL. « Tout comme la multiplication de locaux de prière dans les établissements scolaires et les lieux de travail crée de la pression sur les musulmans qui ne prient pas, la multiplication de produits « hallal » ne fait qu'augmenter la pression sur les musulmans qui ne consomment pas « hallal ». Ils courent le risque d'être stigmatisés comme de « mauvais musulmans ». Cette volonté d'inclusion du gouvernement est de nature à renforcer l'emprise communautariste et ne profite, finalement, qu'à un islam de plus en plus intégriste. »

Par ailleurs, cette annonce du gouvernement fédéral n'a fait l'objet d'aucun débat public et semble prendre tout le monde par surprise. Qu'est-ce qu'une hypothèque islamique? Le citoyen devra-t-il suivre un cours de « Charia 101 » afin de comprendre les recommandations du budget fédéral? Devra-t-il en faire autant pour les lois religieuses du sikhisme, du judaïsme ou du shintoïsme? Cela va manifestement à l'encontre de toute conception, aussi minimaliste soit-elle, de la laïcité.



Le rôle des lois fiscales et des lois bancaires est avant tout de protéger le citoyen et de veiller à l'intérêt général. Or, rien ne permet de croire que ce soit le cas pour cette annonce surprise du gouvernement. Y a-t-il eu des études permettant d'affirmer que ce type de prêts ne comporte des risques élevés pour les emprunteurs?

Pourtant, à l'instar du regretté Tarek Fatah qui a alerté l'opinion publique, à plusieurs reprises, sur le fait que certains financiers abusent des croyants qui veulent respecter la charia en facturant des frais beaucoup plus élevés que dans une banque, plusieurs musulmans s'inquiètent du monopole que pourraient avoir certaines banques pratiquant des hypothèques islamiques.

« Il y a un grave danger à ouvrir la porte à de telles banques dites islamiques mais qui, dans les faits, trompent les gens avec cette interprétation frauduleuse de l'interdiction coranique du « riba ». Qui réclame réellement ces prêts hypothécaires islamiques ? Dans bien des pays musulmans comme la Syrie, de telles banques dites islamiques n'existent pas. Le lobby islamiste est-il plus puissant au Canada que dans certains pays arabes? » de rajouter Nezar Hammoud, membre du RPL et président de la société Gilgamesh.

Pour toutes ces raisons, le RPL invite le gouvernement fédéral à annoncer publiquement qu'il renonce à faciliter la mise en place d'un tel système bancaire religieux.

-30-

SOURCE: Rassemblement pour la laïcité
 Nadia El-Mabrouk, présidente